



« Strictement interdit » : Borne rappelle à l'ordre les recteurs après l'arrestation d'une élève sans papiers dans son collège

Frédéric Gouaillard

Alors qu'Élisabeth Borne doit présenter ce mercredi le nouveau programme d'éducation à la sexualité lors d'un CSE (Conseil supérieur de l'éducation), la ministre de l'Éducation pourrait être interpellée sur un autre sujet qui a fortement ému la communauté enseignante. La semaine dernière, les forces de l'ordre sont intervenues dans le collège Verlaine de Maizières-lès-Metz (Moselle) pour arrêter une collégienne sans papiers scolarisée en 3e. Celle-ci a, par la suite, été expulsée avec sa mère et son frère vers la Belgique.

Selon les témoignages des personnels sur place, les gendarmes ont appelé le collège vers 9 heures pour prévenir la direction qu'ils allaient se déplacer pour interpellier la jeune fille de nationalité burkinabé. Celle-ci se trouvait alors en plein cours de français. L'administration aurait ensuite isolé la collégienne, à la récréation suivante, dans le bâtiment administratif où elle a été appréhendée. « Elle a juste eu le temps de récupérer ses affaires dans son casier, avant d'être emmenée sous les yeux de certains de ses camarades et de professeurs, explique un enseignant. C'est la première fois que je vois ça. C'est choquant, car on ne parle pas d'une élève qui a commis un crime ou un délit. »

« Les établissements scolaires doivent rester un lieu sûr pour étudier »

« Le problème, c'est que c'est contraire à la circulaire du 19 octobre 2013 qui interdit les interventions des forces de police et de gendarmerie dans l'enceinte des établissements scolaires dans le cadre de procédure d'éloignement, indique Sophie Vénéritay, la porte-parole du Snes-FSU, premier syndicat du secondaire. Les établissements scolaires doivent rester un lieu sûr pour étudier. »

Élisabeth Borne, qui a peu goûté à cette incursion des forces de l'ordre dans une enceinte scolaire, a envoyé un mail à tous les recteurs, ce mardi soir, pour une piqûre de rappel des règles en vigueur. « Les interventions des forces de police et de gendarmerie liées aux procédures d'éloignement sont strictement interdites dans le cadre scolaire, y compris pendant les temps périscolaires et les activités organisées par les structures d'accueil collectif de mineurs, même avec l'accord des parents, développe fermement la ministre. Cette interdiction s'applique aux enfants scolarisés, aux jeunes majeurs scolarisés, et aux personnes qui les accompagnent. »

Elle rappelle aussi à l'ordre les chefs d'établissements, alors que l'appréciation de la situation du principal dans l'affaire de Maizières-lès-Metz interroge. « Les directeurs d'école et les chefs d'établissement, qui sont responsables de l'ordre dans leurs établissements, doivent rester les interlocuteurs privilégiés pour coordonner ces interventions, en veillant à préserver un environnement éducatif serein et sécurisé », somme la ministre.

Un peu plus tôt ce mardi, Pierre-François Mourier, le recteur de l'académie de Metz-Nancy, dont dépend le collège Verlaine, avait déjà fait part de son indignation en comité social d'administration. « Il a partagé l'émotion des enseignants et a déclaré que l'intervention des forces de l'ordre revêt un caractère intolérable », révèle un participant à cette réunion.

« Cet incident passe très mal dans les salles des profs »



Contacté à ce propos, le ministère de l'Intérieur dirigé par Bruno Retailleau nous a renvoyé vers la préfecture du Bas-Rhin. C'est cette dernière qui est en charge de la « mise en œuvre du règlement Dublin » dans le Grand-Est : la famille de la collégienne ayant effectué une première demande d'asile en Belgique, l'élève a été renvoyée avec sa mère et son jeune frère dans ce pays où sera examinée leur requête. « L'exécution de cette mesure a été confiée au groupement de gendarmerie départementale de Moselle », explique-t-elle, tout en se dégageant de toute responsabilité sur les conditions de l'arrestation.

Pour tenter d'en savoir plus, une large intersyndicale de l'éducation a programmé un rassemblement à 17 heures ce jeudi devant la préfecture de Moselle. « Nous avons demandé une audience au préfet pour avoir des explications sur cette interpellation et témoigner que cet incident passe très mal dans les salles des profs, et pas seulement à Maizières », insiste Jacques Valentin, professeur d'histoire-géographie et secrétaire départemental du Snes. ■

